

MUNICIPALITÉ DE LACOLLE
MRC DU HAUT-RICHELIEU
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Lacolle tenue le mardi 13 octobre 2020 à 19 h 40 par voie de vidéoconférence.

Sont présents par vidéoconférence :

Monsieur Patrice Deneault, poste no.1 Monsieur Martin Émond, poste no 2
Madame Suzanne Lacroix, poste no.3 Madame Nancy Sorel, poste no 4
Madame Angie Gendron, poste no 5 Madame Nicole Paquette, poste no 6

Assistent également par leurs présences :

Jacques Lemaistre-Caron, maire

Est également présent :

Jean-Pierre Cayer
Directeur général et secrétaire/trésorier

Le maire Jacques Lemaistre-Caron préside la séance. Le quorum est constaté.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

2020-10-601

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, appuyé par et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ou en personne.

ADOPTÉE

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2020-10-602

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal du 13 septembre 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, tel que présenté avec les modifications suivantes :

Modification du point 4.5 Ajout de la SAAQ

Ajout du point 4.8 Modification / résolution 2020-08-574 droit d'accès
— entente avec la municipalité de Noyan

- Ajout du point 5.1 Démission de l'employé 32-0038
- Modification du point 5.2 Embauche au poste travaux publics / deux postes à pourvoir
- Ajout du point 6.3 Besoins annuels en formation incendie- caserne 38
- Ajout du point 8.1 Renouvellement du contrat de service 2020-2021 / Véolia
- Ajout du point 9.5 Mandat à B B D Évaluateurs agréés / évaluation terrains agricoles
- Ajout du point 11.2 Sentier de motoneige / Club motoneige du Haut-Richelieu inc.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2020-10-603

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 septembre 2020.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (reçu par écrit admin@lacolle.com)

- Halloween 2020, est-ce qu'il y aura une course aux bonbons ?

4. ADMINISTRATION, FINANCES

2020-10-604

COMPTES FOURNISSEURS PAYÉS AU 30 SEPTEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Angie Gendron

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

À l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes payés au 30 septembre 2020 tels que déposés ;

DÉPARTEMENT	MONTANT
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	6 944.35 \$
SAAQ	815,10 \$
VOIRIE MUNICIPALE	1 359.90 \$
SERVICES - SURETÉ DU QUÉBEC	136 947.00 \$
SÉCURITÉ CIVILE	5 419.81 \$
URBANISME	483,00 \$
PARCS	4 215.75 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	24 286.11 \$
ÉLECTRICITÉ	10 662.43 \$
TÉLÉPHONIE	1 239.35 \$
TOTAL AU 30 SEPTEMBRE 2020 :	192 372.80 \$
RÉMUNÉRATION AU 30 SEPTEMBRE 2020 :	52 829.11 \$
GRAND TOTAL :	245 201.91 \$

ADOPTÉE

2020-10-605

COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

À l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes à payer au 30 septembre 2020, tels que déposés ;

DÉPARTEMENT	MONTANT
ADMINISTRATION	9 436.24 \$
HÔTEL DE VILLE	867,93 \$
SERVICE INCENDIE	2 089.89 \$
VOIRIE MUNICIPALE	32 164.01 \$
SERVICE DE FOURRIÈRES	153,52 \$
TRAITEMENT DES EAUX USÉES	677,49 \$
USINE DE FILTRATION ET AQUEDUC	7 656.62 \$
CENTRE LÉODORE-RYAN	3 627.50 \$
CHALET DES LOISIRS	940,52 \$
HORTICULTURE	904,43 \$
PARCS	3 875.19 \$
URBANISME	166,55 \$
SÉCURITÉ CIVILE	3 469.34 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2020 :	66 029.23 \$

ADOPTÉE

DÉPÔT/État des activités financières aux fins fiscales - septembre 2020

2020-10-606

MISE EN DEMEURE – FORMATION DE COMPAGNONNAGE OPA

ATTENDU QU'une demande d'information concernant le compagnonnage avait été faite à l'entreprise René Juillet Consultant Inc. via courriel ;

ATTENDU QU'aucun bon de commande ou d'autorisation signée n'a été envoyé à l'entreprise en question ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Angie Gendron

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle ne donne pas suite à la mise en demeure reçue par courrier recommandé pour non-respect d'un engagement / d'un contrat ;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Lacolle n'autorise pas le paiement du montant mentionné dans la mise en demeure.

ADOPTÉE

2020-10-607

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL - SAAQ / PÉRIODE DES FÊTES 23 DÉCEMBRE AU 4 JANVIER 2021 INCLUSIVEMENT

ATTENDU QUE la convention collective en vigueur stipule que les employés municipaux ont six (6) jours chômés et payés durant la période des fêtes ;

ATTENDU QU'à l'article 18 de la convention collective, les congés personnels sont monnayés à la fin de l'année ;

ATTENDU QUE les heures du bureau municipal ont été modifiées selon l'article 13 de la convention collective.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le bureau municipal à fermer ses portes pour le congé de Noël du 23 décembre 2020 jusqu'au 4 janvier 2021 inclusivement ;

QUE le conseil autorise le bureau de la Société d'assurance automobile du Québec à fermer ses portes pour le congé de Noël du 23 décembre 2020 jusqu'au 4 janvier 2021 inclusivement et que la direction régionale de la SAAQ soit avisée pour ce changement d'horaire ;

QUE les journées non fériées seront aux frais de chaque employé municipal, et/ou, par la prise de banque de temps accumulés, congé mobile ;

QUE le conseil a pris en considération qu'il y a notre numéro d'urgence pour tous les appels logés.

ADOPTÉE

2020-10-608

REMERCIEMENT RECONNAISSANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle transmette ses remerciements et ses félicitations à madame Martine Pimparé pour son professionnalisme ainsi que son dévouement à son poste de responsable du bureau de la Société d'assurance automobile du Québec, et ce, depuis plus de 25 ans au sein de la Municipalité de Lacolle.

ADOPTÉE

2020-10-609

RENOUVELLEMENT ANNUEL – CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DU HAUT-RICHELIEU

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle autorise le déboursé, au montant de cent soixante-six dollars et soixante et onze cents (166,71 \$) relatifs à l'adhésion de la Municipalité à la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Haut-Richelieu, pour le renouvellement de la cotisation 2020-2021.

ADOPTÉE

2020-10-610

MODIFICATION / RÉOLUTION 574-08-2020 DROIT D'ACCÈS — ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE NOYAN

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE la résolution 574-08-2020 soit modifiée afin d'y inscrire le point suivant :

- **QUE** cette autorisation sera pour une durée minimale de dix (10) ans.

ADOPTÉE

5. **RESSOURCES HUMAINES**

2020-10-611

DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ 32-0038

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la démission de monsieur Jean Orsini, préposé aux travaux publics, déposée au bureau de la direction générale, effective le 14 octobre 2020, et le remercie pour les cinq ans et demi (5 1/2) passés au service de la communauté.

ADOPTÉE

2020-10-612

EMBAUCHE AU POSTE TRAVAUX PUBLICS/ DEUX POSTES À POURVOIR

ATTENDU QU'IL y a lieu de pourvoir un poste temporaire de préposé aux travaux publics ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle approuve l'embauche de monsieur Jean-Gabriel Ratelle débutant le 19 octobre 2020 ainsi que monsieur Stéphane Roy, débutant le 26 octobre 2020 au titre de préposé aux travaux publics, à raison de 40 heures par semaine, et ce, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés municipaux.

ADOPTÉE

6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)**

2020-10-613

ENTENTE DE PARTAGE / MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lacolle accepte l'entente de partage de l'unité 439-camion échelle proposée par la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et s'engage à déboursier un montant de cinq mille dollars (5 000.00 \$) plus taxes applicables, correspondant à 50 % des coûts estimés ;

QUE le conseil autorise monsieur Jacques Lemaistre-Caron, maire, à signer l'entente de partage pour et au nom de la Municipalité de Lacolle, conjointement avec monsieur Jean-Pierre Cayer, directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2020-10-614

VENTE- CAMION-CITERNE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle autorise la vente du véhicule suivant :

- Camion-citerne GMC, année 1990, 3 essieux

QUE l'enchère débute au montant de cinq mille dollars (5 000.00\$)

QUE la publication de ladite vente soit effectuée selon le règlement 2018 - 0169 relatifs aux modalités de publication des avis publics.

ADOPTÉE

2020-10-615

BESOINS ANNUELS EN FORMATION INCENDIE- CASERNE 38

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle prévoit la formation d'aucun pompier pour le programme Pompier I et/ou de deux (2) pompiers pour le programme pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Richelieu en conformité avec l'article 6 du Programme ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE

7. **TRAVAUX PUBLICS/VOIRIE**

DÉPÔT/rapport mensuel d'activité septembre 2020

2020-10-616

PROLONGATION DU CONTRAT – TONTE DE PELOUSE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil accepte le renouvellement du contrat de la tonte de pelouse pour les deux prochaines années soit 2021 et 2022 ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle autorise monsieur Jean-Pierre Cayer, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lacolle, le renouvellement du contrat avec l'entreprise Les entretiens MV, monsieur Maxime Vincent.

ADOPTÉE

8 **HYGIÈNE DU MILIEU**

2020-10-617

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE 2020-2021 / VÉOLIA

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte l'offre de services professionnels de la firme Véolia soit l'option 1, banque de temps ou contrat de service *Aquavista Assist* pour une durée de douze (12) mois au montant de trois mille huit cent huit dollars (3 808.00\$).

ADOPTÉE

9 **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

DÉPÔT/rapport mensuel d'activité septembre 2020

2020-10-618

ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE

ATTENDU QUE l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales location de type Airbnb ;

ATTENDU QUE cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés ;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020 ;

ATTENDU QUE le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QU'il y a importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu ;

ATTENDU QU'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain ;

ATTENDU QUE cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016 ;

ATTENDU QUE cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité ;

ATTENDU QUE l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité ;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie ;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, madame Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, madame Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, madame Manon Massé, au chef de la troisième opposition, monsieur Pascal Bérubé, au député de notre

circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale ;

QUE copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE

2020-10-619

DEMANDE D'AUTORISATION / INSTALLATION AFFICHE MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Lacolle accorde l'autorisation d'installation de panneaux directionnels à l'intérieur de notre territoire soit en bordure de la route 221 et l'intersection du chemin 4^e Ligne et du chemin 3^e Ligne.

ADOPTÉE

2020-10-620

DEMANDE D'APPUI / ASSOCIATION DES GROUPES DE RESSOURCES TECHNIQUES DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

ATTENDU QUE trois cent cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix (305 590) ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables ;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes ;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction ;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Angie Gendron

ET RÉSOLU :

Demander au gouvernement du Québec de financer dix mille (10 000) nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

ADOPTÉE

2020-10-621

MANDAT À B B D ÉVALUATEURS AGRÉÉS / ÉVALUATION TERRAINS AGRICOLES

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle a adopté une résolution no. 2020-09-594 afin de répondre à des demandes de développement industriel ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE les membres du conseil acceptent l'offre de service de la firme BBD évaluateurs agréés au montant de trois mille huit cents dollars (3 800,00 \$) pour l'évaluation des terres agricoles situées sur le territoire de la Municipalité de Lacolle, et décrites à l'offre de services.

ADOPTÉE

10 LOISIRS

2020-10-622

CENTRE DE PLEIN AIR L'ESTACADE – DEMANDE DE SOUTIEN

ATTENDU QUE les camps de vacances du Québec sont durement touchés par les mesures sanitaires et les restrictions liées à la pandémie de la COVID-19 ;

ATTENDU QUE ces organisations contribuent à la vitalité et au développement économique local en assurant chaque année la création d'emplois de qualité ;

ATTENDU QUE les camps certifiés jouent un rôle capital dans le développement des enfants et des familles qui les fréquentent et des jeunes adultes qui y travaillent ;

ATTENDU QUE le camp de vacances Centre de plein air l'Estacade est un acteur économique et social important pour la municipalité de Municipalité de Lacolle ;

ATTENDU QUE les camps de vacances sont un des seuls secteurs d'activité n'ayant toujours pas obtenu l'autorisation du gouvernement pour reprendre leurs opérations ;

ATTENDU QUE la perte importante de revenus de ces organisations pour l'année 2020 menace directement la pérennité des camps de vacances et qu'aucun soutien financier n'ait encore été alloué de la part du gouvernement du Québec afin de répondre à cette situation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Lacolle demandent au gouvernement du Québec de répondre promptement à l'appel des camps de vacances du Québec et du camp Centre de plein air l'Estacade, afin d'offrir le soutien nécessaire à leur survie.

ADOPTÉE

2020-10-623

CONCOURS PHOTO HALLOWEEN 2020- ACHATS BONBONS

ATTENDU QU'a la suite de la pandémie coronavirus COVID-19, la Municipalité de Lacolle a décidé de ne pas ouvrir la porte de l'hôtel de ville en cette fête de l'Halloween 2020 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a mis en place un concours photo Halloween sous le thème du fantôme ;

ATTENDU QUE ce concours ainsi que son règlement se retrouve sur le site Internet de la Municipalité, les photos seront publiées sur la page Facebook de la Municipalité de Lacolle ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

QUE trois (3) prix soit une boîte de bonbons de cinq (5) kilos seront offerts aux gagnants ayant reçu le plus de « j'aime » sous sa photo concours.

ADOPTÉE

11 **CORRESPONDANCE**

BELL CANADA – INCIDENT RUE LARAMÉE

Les membres du conseil, accusent réception

2020-10-624

SENTIER DE MOTONEIGE / CLUB MOTONEIGE DU HAUT-RICHELIEU INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Lacolle n'autorisent pas l'accès aux motoneiges sur la piste cyclable afin de la protéger d'éventuel bris par le poids des motoneiges ainsi que d'éviter les nuisances par le bruit près des secteurs résidentiels.

ADOPTÉE

12 **VARIA**

Aucun sujet discuté

~~**PÉRIODE DE QUESTIONS**~~

13 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

ADOPTÉ CE 10 novembre 2020

Jacques Lemaistre-Caron
Maire

Jean-Pierre Cayer
Directeur général et secrétaire-trésorier